

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11- 95**
OBJET : **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2020 AUX ASSOCIATIONS**
Nomenclature : **7.5.5**

En exercice : 29	Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 28	
Pouvoirs : 1	
Absents : 0	
Votants : 29	

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC

Le membre ayant donné un pouvoir :
Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Rapporteur : Pascal LAVEANT

La commission vie associative, sportive et culturelle s'est réunie le jeudi 22 octobre 2020 pour analyser les demandes de subventions exceptionnelles des associations.

Le montant total attribué pour les subventions exceptionnelles est de 246 euros, détaillé comme suit :

- 246 euros au Treillières Basket Club correspondant à des formations.

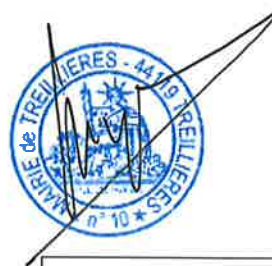
Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE VALIDER** le montant des subventions exceptionnelles au titre de l'année 2020 pour un total de 246 euros.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201109-2020-11-95-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020